



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 56236

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la responsabilité de la France sur les milliers de réfugiés syriens obligés de fuir leur pays. À Tripoli, 15 000 réfugiés syriens sont recensés par les organisations internationales, alors qu'on en dénombre plusieurs centaines de milliers. La responsabilité de la France dans son soutien aux rebelles syriens prend des tournures catastrophiques. Il lui demande donc de prendre acte de sa responsabilité dans la fuite de ces milliers de réfugiés syriens, et d'agir pour qu'une situation de calme puisse ramener les exilés sur leur terre.

Texte de la réponse

La crise syrienne est une des plus graves tragédies humanitaires à laquelle la communauté internationale est confrontée. Sur le terrain, les bombardements quotidiens de zones densément peuplées, les disparitions forcées de dizaines de milliers de personnes et le recours massif à la torture ainsi que l'utilisation du viol et de la famine comme arme de guerre par les milices du régime sont autant d'actes de terreur commis par le régime syrien pour faire taire ou faire partir la population. Les exactions commises par certains groupes djihadistes causent également la fuite de populations civiles dans leurs zones d'influence. Les groupes d'opposition démocratiques les combattent alors que le régime les laisse complaisamment se développer. La France est pleinement mobilisée pour venir en aide aux populations civiles affectées par le conflit syrien. Elle a engagé 45 millions d'euros depuis le début de la crise syrienne au titre de l'aide humanitaire. C'est également à l'initiative de la France que la résolution 2139 du Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en Syrie a été adoptée à l'unanimité le 22 février dernier. Cette résolution contient des demandes précises adressées à toutes les parties : l'arrêt des violences indiscriminées contre les civils, la levée immédiate des sièges des zones peuplées, le respect des missions médicales et des soins aux blessés, un libre accès humanitaire à travers les lignes de conflit et les frontières des pays voisins. Cependant, la situation humanitaire ne cesse de se dégrader, et ce principalement du fait du régime qui continue de refuser que les populations qui en ont le plus besoin accèdent à l'aide humanitaire. A ce titre, le troisième rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la mise en œuvre de cette résolution 2139 met directement en cause le régime syrien. La France est entièrement mobilisée pour venir en aide aux pays voisins profondément impactés par l'afflux de réfugiés. Le Liban est à cet égard sa première priorité. Elle a notamment été à l'origine de la mise en place du Groupe international de soutien au Liban dont l'un des axes prioritaires d'action est l'aide aux réfugiés et aux communautés hôtes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56236

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4135

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5833